

Société Anonyme au capital de 2.794.142,40 Euros Siège social : Le Valmy – 4/16 avenue Léon Gaumont 75020 PARIS RCS PARIS 317 480 135 SIRET : 317 480 135 000 43

Descriptif du programme de rachat d'actions Proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2025

Mise en œuvre du programme de rachat d'actions

En application des dispositions des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et du règlement européen n° 2273/2003

Émetteur :

- Infotel
- Société cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris compartiment B
- Code ISIN: FR 0000071797

Programme de rachat :

- Titres concernés : actions Infotel
- Pourcentage de rachat maximum du capital dont l'autorisation est demandée par l'Assemblée Générale mixte du 27 mai 2025 et mis en œuvre par le Conseil d'Administration du 27 mai 2025 : 10 % du nombre total d'actions composant le capital de la société calculé au jour de la décision d'achat, déduction faite des éventuelles actions revendues dans le cadre de la présente autorisation
- Nombre de titres du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement au 30 avril 2025 : 46.835 actions propres rachetées dans le cadre du programme de rachat.
- Prix d'achat unitaire maximum : 120 € par action.
- Montant maximal autorisé: le montant total maximal que la société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital de la société calculé au jour de la décision d'achat, déduction faite des éventuelles actions revendues dans le cadre de la présente autorisation. Compte tenu du nombre d'actions composant le capital social au 30 avril 2025, et des actions autodétenues à cette date, cette limite représente un montant théorique maximal de 78.204.000 Euros.

- Objectifs par ordre de priorité décroissant :
 - animer le marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
 - acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
 - annuler éventuellement des actions acquises, sous réserve d'une autorisation donnée par l'assemblée statuant dans sa forme extraordinaire ;
 - attribuer des actions ainsi acquises à des salariés et mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise.
- Identité du prestataire de services d'investissement intervenant aux fins d'assurer l'animation du titre concerné : Gilbert Dupont (Groupe Société Générale).
- Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2025, soit jusqu'au 26 novembre 2026.

Le présent descriptif a été transmis à l'AMF. Celui-ci est tenu gratuitement à la disposition du public au siège de la société, et est disponible sur les sites internet de l'AMF <u>www.amf-France.org</u> et de <u>www.infotel.com</u>. Une copie sera adressée à toute personne en faisant la demande.